

Conseil d'établissement : ÉCOLE L'ÉTINCELLE / TROIS-SAISONS

Centre de services scolaire des Découvreurs



Procès-verbal

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE MARDI 25 FÉVRIER 2025

À 19H00 HEURES

LOCAL DE MUSIQUE DE L'ÉTINCELLE

Étaient présents :

Éric Fournier, parent
Geneviève Charest, parent
Fannie Pedneault, parent
Caroline Gignac, enseignante
Geneviève Marcotte, enseignante
Isabelle Duclos, personnel de soutien
Lucie Robitaille, parent
Marie-Line Matte, parent
Béatrice St-Laurent, personnel professionnel
Esther Gilbert, enseignante
Reine Victoire Kamyap, parent

Étaient absentes :

Florence Bouchard, enseignante

Étaient également présentes :

Valérie Gauthier, directrice
Maude Lortie, directrice adjointe
Pascale Perron, secrétaire

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 4.1 Ouverture de la réunion
- 4.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.3 Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025
- 4.4 Rapports et documentation transmise :
 - 4.4.1 Direction de l'école
 - 4.4.2 Présidente
 - 4.4.3 Représentant au comité de parents
 - 4.4.4 Service de garde

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

- 4.5 [Formation](#) CE : lecture des fiches : 9-11-14-15-18
 - Capsule à visionner avant la séance : Plan de lutte contre la violence et l'intimidation,
 - Frais scolaires
 - Lecture des fiches 6-8-17A-17B
- 4.6 Règles régissant les contributions exigées aux parents pour 2025-2026
- 4.7 Projet horaire école modifié pour 2025-2026

Points faisant l'objet d'une information

- 4.8 Offre parascolaire printemps 2025
- 4.9 Questions des membres et du public
- 4.10 Passerelle
- 4.11 Autres sujets
- 4.12 Levée de l'assemblée

Geneviève Charest
Présidente

Valérie Gauthier
Directrice

4.1 Ouverture de la réunion

QUORUM

4.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Charest fait la lecture de l'ordre du jour.

<u>C.E.003-24-25-29</u>	<i>Il est proposé par Mme Fannie Pedneault, appuyée par Mme Caroline Gignac, d'adopter l'ordre du jour. – Adopté à l'unanimité</i>
-------------------------	--

4.3 Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025

Corrections à apporter

Mme Esther mentionne que le nom du bateau s'écrit Louis Jolliet

<u>C.E.003- 24-25-30</u>	<i>Il est proposé par Mme Caroline Gignac, appuyée par Mme Esther Gilbert, d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 tel que modifié. – Adopté à l'unanimité</i>
--------------------------	---

4.4 Rapports et documentation transmise :

4.4.1 Direction de l'école

La directrice mentionne que c'est la journée du carnaval vendredi. Elle dit que nous sommes rendus au 2/3 de l'année de fait.

4.4.2 Présidente

Aucune information à transmettre

4.4.3 Représentant au comité de parents

-Un parent s'est présenté à la rencontre pour émettre son opposition voulant que tous les élèves de 6e année d'une même école doivent suivre le programme d'anglais intensif lorsque celui-ci fait partie de la grille-matières de cette école. Il souhaite que le parent puisse avoir le choix de soustraire son enfant de ce programme.

-Le comité de parents donne un avis favorable au centre de services scolaire concernant le projet d'encadrement relatif à la distribution du reliquat du Fonds de règlement de l'action collective sur les frais chargés aux parents. Le reliquat de 209 935 \$ serait distribué aux écoles selon le nombre d'élèves et l'indice de faibles revenus. De plus, une portion du montant alloué au secondaire serait redistribuée au primaire. L'argent doit servir exclusivement à des élèves ayant des besoins financiers.

-Le comité de parents a discuté d'un projet d'avis pour exprimer aux écoles secondaires le souhait des parents d'éviter que les portes ouvertes des écoles secondaires du centre de services scolaire se tiennent en même temps. Le sujet reviendra à la prochaine rencontre.

-La direction générale a présenté les raisons soutenant la fermeture des classes Grandiose à l'école Notre-Dame-de-Foy et le support qui sera offert aux écoles qui accueilleront ces élèves.

Ce point soulève quelques interrogations de la part des parents du CÉ. La directrice apporte des éclaircissements et le personnel partage des exemples que l'école peut vivre et des moyens mis en place. Cette décision amène de l'inquiétude par les membres autant pour les classes régulières que celles en adaptation scolaire.

4.4.4 Service de garde

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire se terminaient aujourd'hui. Nous sommes dans la semaine finale du tournoi de hockey. Nous accueillons tous les élèves inscrits des écoles du Ruisselet et des Hauts-Clochers pour l'offre de services de la relâche.

4.5 Formation CE : Capsule à visionner avant la séance : Lutte contre la violence et l'intimidation, frais scolaires. Lecture des fiches 6-8-17A-17B

Aucune question des membres concernant la lecture des fiches.

Mme Charest mentionne que demain c'est la journée chandail rose contre l'intimidation.

4.6 Règles régissant les contributions exigées aux parents pour 2025-2026

Mme Gauthier informe les membres des éléments qui se retrouvent dans le document des frais qui peuvent être demandés aux parents (listes scolaires, sorties éducatives, reprographie, etc.). Elle explique que cette année, certaines mesures ministérielles n'ont pas été reconduites de sorte que l'école a disposé d'un montant moindre pour organiser la tenue de certaines sorties ou activités. Une modification est proposée dans la partie du budget des photocopies des spécialistes. Il y aurait une augmentation à 2\$ pour ces spécialistes. M. Fournier fait la remarque de modifier le montant global en haut du tableau, car il est inscrit 87 \$. Le document sera corrigé.

<u>C.E.003- 24-25-31</u>	<i>Il est proposé par M Éric Fournier, appuyée par Mme Geneviève Marcotte, d'approuver les règles 2025-2026 régissant les contributions exigées aux parents et l'augmentation du montant pour les photocopies des spécialistes– Approuvé à l'unanimité.</i>
--------------------------	---

4.7 Projet horaire école modifié 2025-2026

Mme Gauthier explique que nous devons souvent libérer des enseignants pour faire des rencontres collaboratives. Mme Gauthier explique ce que la loi exige au niveau de la durée de l'enseignement. Elle souhaite commencer la journée 6 minutes plus tôt. Mme Gauthier fait un exemple verbal d'une journée type avec l'horaire modifié. Elle mentionne qu'au bout de deux cycles, les élèves auraient cumulé le temps d'enseignement d'un après-midi (120 minutes) déjà fait. Les élèves pourraient ainsi vivre un après-midi de qualité avec les éducateurs au service de garde. Durant ce temps, les titulaires des classes auront leur temps de travail pour des rencontres collaboratives sans besoin de remplacement. Mme Gauthier précise qu'il n'y a aucun frais chargé au parent pour ces après-midis, ainsi qu'aucune minute d'enseignement perdue. Cela donne 9 après-midis dans l'année.

M. Fournier se questionne sur la charge de travail pour les éducateurs en service de garde. Mme Gauthier précise qu'elle a déjà vécu cet horaire type dans une autre école, mais qu'avec ces après-midis les éducatrices ont du temps de qualité pour faire des projets d'envergure avec les élèves. Mme Pedneault se questionne sur la façon de payer les éducatrices pour ces après-midis. Mme

Gauthier lui répond que cela sera sur le budget du service de garde. Mme Matte se questionne sur l'ajustement de planification des enseignants. Mme Gauthier dit que cela est plus facile, mais que cela demande de l'ajustement. Mme Robitaille demande si les groupes classes resteront les mêmes. Mme Gauthier mentionne qu'avec l'horaire "type" qu'elle a fait les groupes seront pareils. Elle fait la précision aussi que dans l'horaire de l'après-midi, l'éducateur respectera l'horaire classe. Mme Duclos se questionne sur le ratio classe vs le ratio au service de garde où celui-ci est plus haut. Elle mentionne qu'il faut garder en tête d'avoir de la main d'œuvre pour pallier. Mme Gauthier se fait rassurante sur le fait que c'est un projet qui a été présenté aux deux syndicats et que le ratio n'était pas un enjeu. Mme Robitaille questionne Mme Gauthier sur le taux de fréquentation des élèves dans ces après-midis. Mme Gauthier mentionne que les parents seront informés à l'avance de la programmation de l'après-midi et des activités réalisées.

<u>C.E.003- 24-25-32</u>	<i>Il est proposé par Mme Reine Victoire Kamyap appuyée par Mme Marie-Line Matte, d'approuver le plan de Projet horaire école modifié 2025-2026. – Approuvé à l'unanimité.</i>
--------------------------	--

4.8 Offre parascolaire printemps 2025

M. Fournier se questionne sur les montants que les parents déboursent. Mme Gauthier lui répond que cela paie le matériel pour les parascolaires en général, ainsi que les membres du personnel qui l'animent.

Mme Matte demande quelle est la distance parcourue par les élèves du club de course. Mme Matte demande si nous avons une fondation qui pourrait venir en aide aux enfants qui voudraient profiter du parascolaire et qui n'ont pas les moyens. Mme Gauthier mentionne qu'il y a peut-être une fondation qui existe, mais qu'elle préfère donner, par exemple, des cours de francisation ou des évaluations professionnelles au lieu du parascolaire.

<u>C.E.003- 24-25-33</u>	<i>Il est proposé par Mme Geneviève Marcotte appuyée par Mme Lucie Robitaille, d'approuver l'offre du parascolaire pour le printemps 2025. – Approuvé à l'unanimité.</i>
--------------------------	--

4.9 Questions des membres et du public

4.10 Passerelle

Rien à signaler...

4.11 Autres sujets

4.12 Levée de l'assemblée

<u>C.E.003-24-25-34</u>	<i>L'assemblée se termine à 20h00. Il est proposé par Mme Geneviève Marcotte, appuyée par Mme Reine Victoire Kamyap de lever l'assemblée– Adopté à l'unanimité</i>
-------------------------	--

Geneviève Charest
Présidente

Valérie Gauthier
Directrice